RAPPORT ANNUEL 2015

12 rue de Cursol - 33002 BORDEAUX Cedex

0 800 940 168 Service & appel gratuits

www.unadev.com

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2015 1
EDITORIAL 3
RAPPORT D'ACTIVITES 4
Partie 1 : L'aide aux personnes déficientes visuelles 4
Partie 2 : La sensibilisation et l'intégration 8
Partie 3 : La recherche médicale et la prévention 10
RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER SUR LES COMPTES 2015 12
Faits marquants 2015 12
Partie 1 : Analyse des résultats 13
Partie 2 : Analyse de la situation active et passive 17
Partie 3 : Perspectives 2016 18
RAPPORT MORAL 2015 du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 19
Partie 1 : Communication sur la gouvernance 19
Partie 2 : Activités du Conseil d'Administration 26

EDITORIAL

Ce rendez-vous annuel est un moment important pour nous, comme pour vous, lecteur et partie prenante de notre action. A travers ce document, nous vous présentons le détail de nos actions menées en 2015 dans le cadre de notre mission sociale.

Cette année a été marquée par la dynamisation du projet associatif 2014-2018 et par l'augmentation du volume des missions sociales de l'association au service d'un plus grand nombre de personnes en situation de handicap visuel.

Des actions clés du projet associatif ont été lancées en 2015 comme le développement de notre maillage territorial, qui s'est concrétisé par l'ouverture d'un centre régional à Perpignan, le lancement de l'antenne mobile et la création du fonds de dotation de l'UNADEV, dans l'objectif de développer l'aide aux enfants déficients visuels à travers l'éducation, la formation, la recherche...

L'UNADEV travaille également à valoriser ses expertises et a mis en place des projets visant à augmenter sa notoriété auprès des acteurs institutionnels et des professionnels du secteur médico-social.

De plus, cette année encore, de nouvelles associations partenaires nous ont rejointes, et nous avons ainsi une meilleure couverture des besoins sur le territoire français. Nous en sommes très heureux.

En parallèle, nous continuons nos actions pour renforcer les procédures internes dans le souci de perfectionner notre démarche qualité et notre engagement de transparence.

Nous remercions chaleureusement tous nos donateurs pour leur confiance et leur soutien fidèle, tous les professionnels, les bénévoles, les bénéficiaires et les adhérents qui portent les valeurs de l'association et les font vivre au quotidien, ainsi que les organismes publics et les partenaires qui nous accompagnent depuis de nombreuses années.

C'est ensemble que nous agissons contre le handicap visuel.

Laurence de SAINT-DENIS, Présidente

Franck LAFON, Directeur Général

RAPPORT D'ACTIVITES

L'UNADEV a pour objectif de contribuer à l'amélioration du quotidien des personnes non- ou malvoyantes. Son aide est destinée à toute personne déficiente visuelle pouvant justifier de son handicap.

L'UNADEV agit à 3 niveaux :

- l'aide directe aux personnes déficientes visuelles,
- l'information, la sensibilisation des publics et l'intégration sociale et professionnelle des non et malvoyants,
- le soutien à la recherche médicale et la prévention des maladies cécitantes.

Les activités de l'année sont classées en fonction de ces 3 axes.

Partie 1 : L'aide aux personnes déficientes visuelles

Les centres régionaux

Les centres d'activités de l'UNADEV ont, en 2015, changé de dénomination pour mieux correspondre à leurs missions et sont devenus **les centres régionaux de l'UNADEV**. En effet, conformément au projet associatif 2014-2018, les équipes de l'UNADEV ont travaillé au développement du « maillage territorial ». En parallèle, la réforme territoriale promulguée en août a encouragé notre déploiement sur le territoire des nouvelles régions. Ainsi nos centres basés à Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Lyon, Pau, Roubaix et Toulouse rayonnent sur leur territoire régional.

En 2015, nous avons installé 2 nouveaux centres régionaux, à **PERPIGNAN en septembre et à Marseille** (où l'ouverture effective au public n'a pu intervenir qu'en mars 2016), situés l'un et l'autre au centre-ville, à des emplacements très accessibles.

Plus de 2 400 personnes en situation de handicap visuel ont pu bénéficier directement d'une ou plusieurs activités organisées par les centres régionaux. 51 sorties socioculturelles ont été organisées durant cette année et plus d'une quarantaine d'activités différentes sont proposées en fonction des centres régionaux. L'année 2015 a vu la mise en place dans plusieurs centres d'ateliers de cuisine, de socio-esthétisme et des activités autour du théâtre (improvisation, lecture théâtrale, écriture slam etc.).

Un renforcement des équipes a contribué à améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap visuel (agent d'accueil dans le Nord, une CESF en Ile-de-France, etc.). De plus, les centres régionaux mettent en place des partenariats et/ou permanence avec les collectivités locales.

Les aides dans toute la France

Une antenne mobile a été créée dans le but d'assurer des missions temporaires d'animation auprès des personnes déficientes visuelles sur l'ensemble du territoire national, en dehors de nos centres régionaux ou en complément de leurs actions.

Le service de locomotion de l'UNADEV propose aux personnes déficientes visuelles des formations en locomotion. L'instructrice en locomotion est basée à Bordeaux, son périmètre d'intervention est principalement la grande région Aquitaine. Plus de 130 séances de rééducation ont été effectuées en 2015.

Le pôle d'accompagnement social, composé de 2 salariées, a accompagné plus de 750 personnes en situation de handicap visuel. Près de 1 600 entretiens physiques ont eu lieu et en moyenne le service traite 210 appels par mois. Le pôle a également proposé au centre régional Aquitaine des actions collectives comme des permanences sur les impôts, sur les questions d'argents, sur la préparation du budget vacances.

Le **service de lecture sonore** et son équipe de bénévoles a enregistré 267 nouveaux titres adaptés en 2015, soit une moyenne de 22 nouveaux titres par mois. C'est donc un catalogue de 1 135 livres qui est proposé à 400 inscrits, qui ont effectué dans l'année 16 179 téléchargements.

Le sport

En 2015, l'UNADEV a poursuivi une diversification des offres de pratique en mettant en place de nouvelles activités sportives pour répondre aux attentes de près de 1000 bénéficiaires sportifs : aquagym à Paris, aviron à Bordeaux et Lyon, course à pied à Lyon, équitation à Roubaix et Bordeaux, escalade et fitness à Lyon, etc. Les disciplines APA (activités physiques adaptées) permanentes les plus pratiquées à l'UNADEV sont l'aquagym, la natation, la gym, le yoga, la musculation, la danse ou la randonnée.

Les disciplines phares qui sont portées au niveau national et international sont le Tir à l'arc, le torball ou goalball, le cécifoot et les déclinaisons multiples de cette action. L'UNADEV soutient le développement du torball et permet à près de 400 licenciés de pouvoir jouer en France. En 2015, une douzaine d'événements de sensibilisation ont été organisés, incluant des Open UNADEV, des caravanes Cécifoot, des Cécidays, mais aussi des actions dans des « académies de football » (Florent Balmont). Elles ont réuni des milliers de personnes.

La formation

L'UNADEV propose des formations à l'informatique adaptée et au braille, ainsi qu'aux langues étrangères. L'offre de formation cible les particuliers déficients visuels, pour lesquels les formations sont gratuites, et également les entreprises et les services publics pour lesquels les formations sont payantes.

Le service emploie 27 formateurs déficients visuels, dont 15 sont salariés. Ces formateurs sont présents dans les centres régionaux (à Bougne-Billancourt, Bordeaux, Lyon, Roubaix et Toulouse) ou interviennent à distance en télétravail. 430 personnes déficientes visuelles ont pu suivre des formations avec l'UNADEV, avec près de 11 000 sessions.

L'accompagnement à domicile

L'UNADEV apporte son soutien à 695 personnes, en participant au financement des heures d'aide et d'accompagnement à domicile quel que soit le lieu de résidence des bénéficiaires. 57,8% des aides concernent le financement d'auxiliaires de vie à domicile, et les 42,2% restant correspondent aux heures des aides ménagères.

Le Service d'Aide et d'accompagnement à domicile à Bordeaux

Le SAAD de l'UNADEV a accompagné les bénéficiaires de Bordeaux et de son agglomération, avec un volume de plus 18 500 heures financées, auprès de 114 personnes.

Le dispositif national d'accompagnement à domicile

Au niveau national, l'UNADEV met en place une convention avec le bénéficiaire et le prestataire qu'il a choisi. En 2015, le nombre de conventions a presque doublé, passant de 360 conventions à 695. Ce qui porte le nombre d'heures financées sur l'année à plus de 65 000 heures.

La maison de retraite

Créée il y a près de 40 ans, la maison de retraite de l'UNADEV doit mettre en œuvre des travaux de rénovation et de mise aux normes. En 2015, l'UNADEV a financé directement la rénovation des chambres, qui sont refaites au rythme de 10 par an. Cette mission est financée par des fonds publics. En 2015, les animations diverses au service des 81 résidents se sont poursuivies.

Dans le programme de formation, un point est à soulever. La direction de l'établissement a décidé de se lancer dans une démarche Snoezelen globale, en formant les professionnels à cette pratique de bientraitance. Un groupe de réflexion interne travaille sur la valorisation de la spécificité de cet EHPAD, spécialisé dans l'accueil des personnes déficientes visuelles.

Le programme d'équipement des médiathèques

15 médiathèques partenaires ont été financées en 2015 dans la continuité de l'action menée en 2014 : Perpignan, Saint Etienne, Angoulême, Troyes, Mende, Agen, Périgueux, Pontoise, Saint-Brieuc, Podensac, Alençon, Le Mans, Pau, Sens et Privas. En tout, ce sont 12 ordinateurs avec logiciels, clavier gros caractères, plage braille et casque qui ont été remis, ainsi que 14 télé-agrandisseurs, 12 machines à lire, 26 lecteurs de livres et 16 loupes électroniques. Un kit de communication a été créé pour matérialiser cet espace. Ces dotations en matériels adaptés sont aussi accompagnées d'une formation des professionnels de l'établissement à l'utilisation des équipements.

Le comité d'aide aux personnes physiques

Le comité a reçu une cinquantaine de dossiers qui concernent des demandes individuelles, dans la majorité des cas pour pallier une situation financière délicate.

Les écoles de chiens guides partenaires

L'UNADEV a permis l'éducation et la remise de 28 chiens guides gratuite aux personnes non- ou malvoyantes dans les écoles de chiens guides partenaires en 2015. Ces écoles assurent l'éducation et la remise des chiens aux personnes handicapées visuelles ainsi que le suivi de l'équipe formée jusqu'à la retraite du chien. 5 écoles ont signé des conventions avec l'UNADEV :

- Le Centre Aliénor, situé à Mérignac (Gironde),
- L'École Méditerranéenne de Chiens Guides, située à Biot (Alpes-Maritimes)
- Les 4A située à Sermentizon (Puy-de-Dôme)
- Le CIE, Centre Indépendant d'Education, à Vaux-le-Pénil (Seine et Marne)
- CECIDEV à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

Les autres associations partenaires

L'ASSHAV, à Poitiers, a pour but de promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel et de développer les activités sociales. En 2015, l'UNADEV a accompagné également leur équipage dans la course de voile handisport « Rhum Solidaire ».

L'UNADEV a accompagné Mériam AMARA dans son défi sportif. Cette jeune femme non-voyante, sportive, a participé au Raid Amazones du 6 au 16 octobre 2015 à Bali. Première personne non-voyante participant à ce genre d'aventure, Mériam, avec ses 2 co-équipières de l'équipe MELIAN BY UNADEV, a marqué les esprits auprès des nombreuses participantes et des organisateurs.

Et aussi, ont été soutenus en 2015 :
Le Comité Louis Braille à Lyon : financement d'un poste de salarié déficient visuel.
L'ANM 85 : soutien de l'imprimerie braille.
L'IUT d'Orsay : soutien pour la formation C2i, Certification Informatique et Internet, adapté aux personnes déficientes visuelles.
La maison de quartier de la ville de Valenciennes : financement d'équipement informatique et aide à l'adhésion des personnes déficientes visuelles.
L'association GTA HANDIC'ALPES : soutien pour l'accompagnement de 4 personnes déficientes visuelles en randonnée pédestre.
La ville d'Auray : matériel d'audiodescription.
La maison des jeunes de la ville de Soisy-sous-Montmorency : participation à leur événement de sensibilisation au handicap, novembre 2015.
L'Ecole Ferdinand Buisson : sortie scolaire pour 6 enfants déficients visuels.

Le Fonds de Dotation

Dans le cadre du projet associatif 2014-2018, l'UNADEV a créé le 21 aout 2015 un fonds de dotation, LUCIE CARE, pour venir en aide aux jeunes déficients visuels pour leur offrir les mêmes chances de développement et de réussite que les autres enfants. Il est doté de 3 millions d'euros. Sous l'impulsion de son Conseil d'Administration, composé de personnes issues de différents domaines d'activités, voyantes ou déficientes visuelles, LUCIE CARE a pour but de centraliser, étudier et choisir des projets remplissant une mission d'intérêt général en faveur des jeunes déficients visuels et de permettre leur réalisation en les finançant.

Le service du bénévolat

Nous avons créé en 2015 un service national du bénévolat. Ceci nous a permis de déterminer que plus de 10 949 heures de bénévolat ont été mises en place en 2015.
L'objectif est de développer, soutenir et accompagner l'intervention des bénévoles sur l'ensemble du territoire national. Ce service coordonne la mise en relation des besoins exprimés par les centres régionaux, les personnes déficientes visuelles et les associations partenaires, avec les bénévoles en fonction de leur disponibilité, de leurs compétences et de leurs centres d'intérêts.

Partie 2 : La sensibilisation et l'intégration

Information et documentation

Le service communication a commencé en 2015 un travail d'harmonisation des supports de communication entre les différents centres régionaux et les différents services de l'UNADEV.

Le site www.unadev.com a enregistré une belle année avec 48 009 visiteurs différents sur la page pour 62 337 connections et 156 761 pages vues. Sur l'année écoulée, notre page Facebook est passée de 1 176 à 1 721 mentions "J'aime", soit une augmentation de 58%. Sur Twitter, l'UNADEV compte 447 abonnés soit une augmentation de 82% ! Ce réseau, utilisé par les structures institutionnelles et les politiques notamment, a permis la mise en valeur de partenariats et d'événements de l'UNADEV. Les tweets de l'association ont bénéficié de près de 102 000 affichages sur Twitter.

Le site www.agenda.unadev.com et la borne d'information téléphonique sont destinés aux bénéficiaires déficients visuels. Ils présentent le programme de chaque centre d'activités de l'UNADEV ainsi que les informations nationales. Plus de 100 personnes consultent chaque mois la borne d'information téléphonique et plus de 200 le site des centres régionaux.

La documentaliste de l'UNADEV gère une base d'information documentaire en ligne sur internet accessible à tous les publics, y compris aux personnes déficientes visuelles en recherche d'informations : alexandrie.unadev.com. En 2015, ce sont en moyenne 285 visiteurs qui se rendent sur la base chaque mois.

Le magazine LUMEN

L'UNADEV a créé en décembre 2015 le premier magazine de référence sur le handicap visuel. Ce support est destiné à toutes les parties prenantes du secteur du handicap visuel, les professionnels médico-sociaux mais aussi les personnes déficientes visuelles et leur entourage. Ce magazine de 16 pages, gratuit, est disponible en version papier illustrée, en version gros caractères et en version audio. Le premier numéro pour son lancement a été imprimé en 70 000 exemplaires et adressé aux médecins généralistes, aux ophtalmologistes, aux orthoptistes, aux centres communaux d'action sociale, aux assistantes sociale, aux associations… Nous avons reçu d'ores et déjà plus de 700 demandes d'abonnement.

Les films et documentaires

La production et la diffusion sur Internet de films sur les actions menées par l'association permet de rendre compte de la réalité du quotidien des personnes déficientes visuelles et du rôle des professionnels. De plus, les événements organisés par l'association sont traduits en image pour être diffusés plus largement et contribuer à la sensibilisation de tous les publics.

L'UNADEV est partenaire de l'émission mensuelle de France 5 dédiée à la déficience visuelle « À vous de voir » dont 9 émissions ont été produites et diffusées en 2015. En moyenne, ce sont plus de 200 000 téléspectateurs qui regardent ce rendez-vous mensuel. L'émission est ensuite disponible à tout moment en replay sur le site internet www.france5.fr.

Les grands événements

Chaque année, l'UNADEV se mobilise pour la **Semaine Mondiale du Glaucome** avec ses partenaires, la Société Française du Glaucome (SFG) et la Société Française d'Ophtalmologie (SFO), et cette année avec le soutien d'Alcon, pour informer et sensibiliser le grand public sur le glaucome.
Pour cette édition 2015, nous avons été associés à la campagne de sensibilisation portée par Alcon. Ainsi un dispositif de communication très important a été déployé. D'abord, pour le grand public deux actions phares ont eu lieu avec un spot TV produit par l'UNADEV et diffusé gracieusement par les chaines de TV, et des lunettes de simulation distribuées dans les cinémas avec un dépliant. Pour les professionnels et les patients, Alcon a déployé par son réseau de délégués commerciaux des affiches et des dépliants auprès des médecins ophtalmologistes.
En parallèle, nous avons proposé avec l'AFG des petits déjeuners conférence dans les centres régionaux de l'UNADEV pour permettre la rencontre entre les professeurs et médecins de l'AFG et les patients atteints de glaucome dans 4 villes, avec une cinquantaine de personnes touchées.

D'autres événements sont organisés par l'UNADEV pour sensibiliser le grand public et changer les regards sur la déficience visuelle. Le festival **Cécijazz** proposait pour sa 4ème édition une soirée destinée au grand public et une autre pour les entreprises et les acteurs du tissu associatif local, avec près d'une quarantaine de personnes.
A l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées mi-novembre, l'UNADEV a organisé une table ronde avec différents professionnels, voyants et non-voyants. Une vingtaine d'acteurs et de chefs d'entreprise ont pu participer. Le service a effectué des sensibilisations auprès d'entreprises ou de collectivités, et a participé à différents forums dédiés aux personnes handicapées.

L'UNADEV est représentée au Congrès de l'ARIBA (association des professionnels francophones de la basse vision) et de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) afin d'augmenter sa notoriété auprès des professionnels du secteur et de renforcer certains partenariats avec les acteurs professionnels (Second sight, SFO).
L'UNADEV soutient le TEAM JOLOKIA, équipage issu de la diversité dont Olivier Brisse, administrateur non-voyant de l'association, est membre permanent. L'UNADEV est partie prenante de ce projet qui montre que la diversité est une force, et contribue à changer les regards sur le handicap et sur la diversité.

Le réseau de sensibilisation (75%)

Les Ambassadeurs rencontrent en face à face un large public, des particuliers pour la majorité, sur tout le territoire national. Ils développent une importante activité locale d'information et de sensibilisation sur la déficience visuelle. Ils peuvent répondre ainsi aux questions posées et réalisent

directement la mise en relation des personnes déficientes visuelles avec l'UNADEV, qui pourra ainsi leur apporter l'aide qu'elles recherchent. En 2015, plus de 75 000 foyers ont été sensibilisés, ainsi que 350 entreprises. Ces rencontres ont généré 30 contacts de nouveaux bénéficiaires déficients visuels et 30 recrutements de bénévoles.

Les associations partenaires pour l'intégration professionnelle

Les actions menées par PRESTA dans le cadre de la convention signée avec l'UNADEV concernent l'intégration professionnelle des personnes handicapées visuelles, le maintien de l'imprimerie braille et le développement de toutes activités économiques adaptées aux travailleurs déficients visuels.

L'Association Ceciphone Contact bénéficie d'un agrément d'entreprise adaptée qui lui permet de mettre en œuvre son objet social et possède une structure permettant de faire travailler des déficients visuels dans un cadre adapté. Dans le cadre de la convention signée avec l'UNADEV, Céciphone doit également développer le travail à domicile, particulièrement adapté aux personnes handicapées visuelles isolées géographiquement.

Dans le cadre de son projet associatif 2014-2018, l'UNADEV a décidé d'inciter les partenaires financés à coopérer et mutualiser leurs activités au profit des déficients visuels. Ainsi en décembre 2015, les statuts du Pôle dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) porté par Céciphone et Presta ont été déposés.

Partie 3 : La recherche médicale et la prévention

L'aide à la recherche médicale

Dans le cadre de son action de financement de la recherche médicale, l'UNADEV s'est rapprochée de **l'Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN)** pour la création d'une procédure d'attribution des subventions qui soit cohérente avec sa politique d'aide aux personnes en situation de handicap visuel, juste, transparente et scientifiquement légitime. Ce partenariat porte sur les 5 prochaines années.

En 2015, l'UNADEV a versé 1 million d'euros (en 3 tranches successives) pour le financement de 6 programmes de recherche sélectionnés par un jury international d'experts.

Sur les 39 projets présentés, les 6 suivants ont été sélectionnés :

- CHEDOTAL Alain, Paris : Etude du potentiel thérapeutique de la greffe intraoculaire de cellules ganglionnaires issues d'iPS dans le traitement du glaucome.
- HAMEL Christian, Montpellier : Etude génétique et physiopathologique d'une forme précoce de maculopathie liée à l'âge (EMAP).
- MONVILLE Christelle, Evry : Validation pré-clinique d'un biomatériau cellularisé par des cellules de l'épithélium pigmentaire rétinien dérivées de cellules souches embryonnaires humaines dans un modèle canin de rétinite pigmentaire.
- PERRAULT Isabelle Paris : Oligothérapie de l'amaurose congénitale de Leber.
- ROUACH Nathalie, Paris : Les astrocytes, de nouvelles cibles pour restaurer la vision .
- ZEITZ Christina, Paris : Approche de thérapie génique par remplacement du gène pour la cécité nocturne congénitale stationnaire.

Le bus du glaucome

L'année 2015 a été marquée par la reprise des dépistages qui avaient été mis en suspens à la suite du rapport de la Cour des Comptes en 2014 et remplacés par l'organisation de conférences.
Au total sur l'année 2015, nous avons organisé 21 étapes et collaboré avec 19 services d'Ophtalmologie de Centres Hospitaliers Universitaires. Il y a eu 83 jours de dépistage effectifs en 2015 ce qui correspond à 4 801 personnes dépistées.

Les structures partenaires

L'UNADEV accompagne **l'Association France Glaucome (AFG)** dans son développement, à travers un soutien financier et un soutien logistique. Il s'agit d'une association de patients atteints de glaucome.

L'UNADEV est partenaire de la société **Second Sight** qui a développé le premier implant rétinien, Argus 2. Nous apportons un soutien en compétences dans la phase de rééducation des patients implantés en France, principalement à Bordeaux. En effet, au cours de l'année 2015, 5 patients implantés de la prothèse Argus 2 ont suivi leurs 10 séances de rééducation orthoptique dans les locaux de l'UNADEV à Bordeaux. Ces patients ont également bénéficié des séances de rééducation en locomotion à leur domicile par la psychomotricienne et instructrice en locomotion de l'UNADEV.
De plus, nous avons organisé une réunion d'information le 17 juin 2015 dans les locaux du centre régional Aquitaine en présence du Professeur Marie-Noëlle DELYFER (chirurgien ophtalmologiste au CHU de Bordeaux qui implante les patients de la prothèse Argus 2) et de Grégoire COSENDAI (Président Europe Second Sight Medical Products). Une soixantaine de personnes atteintes de rétinites pigmentaires étaient présentes.

Projet de création d'un centre de rééducation basse vision à Bordeaux

L'UNADEV et la Mutualité Française projettent de créer un centre de rééducation basse vision pour adultes à Bordeaux. Les premiers contacts ont été établis en fin d'année 2015 et se poursuivront au cours de l'année 2016.

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER SUR LES COMPTES 2015

Faits marquants 2015

Cette année 2015 a été marquée par de nombreux chantiers relatifs à la mise en oeuvre des recommandations de la Cour des Comptes, notamment par un renforcement du rôle et du travail de la gouvernance.

L'UNADEV poursuit la réalisation de son projet associatif 2014-2018 approuvé par l'Assemblée Générale de juin 2014 et ce dans un but notamment d'optimiser sa présence territoriale afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires et de répondre au mieux à leurs attentes. Ainsi, un nouveau centre d'activités a ouvert ses portes en 2015 sur le territoire du Languedoc Roussillon et deux animateurs territoriaux se déplacent dans les zones les plus éloignées.
S'agissant de la gestion patrimoniale de l'association, les membres ont décidé d'acquérir pour le Centre d'activités Rhône Alpes Auvergne un local sur Lyon, plus adapté aux bénéficiaires qui le fréquentent et aux activités qui y sont proposées.

Puis dans le cadre du projet associatif 2014-2018, l'UNADEV a créé le 21 août 2015 un fonds de dotation, LUCIE CARE, pour venir en aide aux jeunes déficients visuels et leur offrir les mêmes chances de développement et de réussite que les autres enfants. Il est doté de 3 millions d'euros par l'association. LUCIE CARE a pour but de centraliser, étudier et choisir des projets remplissant une mission d'intérêt général en faveur des jeunes déficients visuels et de permettre leur réalisation en les finançant.

Ce rapport de gestion présente dans un premier temps l'étude des résultats 2015 au regard du compte de résultat, du compte d'emploi annuel des ressources et des réalisations budgétaires ; et dans un second temps, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan.

Partie 1 : Analyse des résultats

1. *Compte de résultat*

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice.
Le total des produits au compte de résultat s'élève en 2015 à 30 029 K€ et le total des charges s'élève à 31 180 K€.
Le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de 1 150 889 € au 31 décembre 2015 contre un excédent de 2 771 365 € au 31 décembre 2014. Cette variation de 3 922 K€ s'explique principalement par :
→ une diminution du résultat courant de 2 612 K€,
→ une diminution des reprises de fonds dédiés de 1 312 K€ suite à la diminution des fonds dédiés en 2014.

- **Résultat courant non financier**

Le résultat courant non financier est en 2015 un déficit de 1 360 K€ contre un excédent en 2014 de 1 719 K€, soit une variation de – 3 079 K€. Cette baisse s'explique par une augmentation des charges d'exploitation de 3 812 K€ et une augmentation des produits d'exploitation de 733 K€.
L'augmentation des charges d'exploitation s'explique en majeure partie par l'attribution d'une dotation consomptible en 2015 au fonds de dotation Lucie Care à hauteur de 3 millions d'euros cumulée au financement des associations partenaires sur fonds dédiés 2013 en 2014 à hauteur de 1 359 K€ contre 46 K€ en 2015.

- **Résultat financier**

Le résultat financier s'établit à 121 K€ d'excédent en 2015 contre un déficit de 346 K€ en 2014. Cette augmentation de 467 K€ s'explique par une dotation pour dépréciation des titres Hibou réalisée en 2014 pour 482 K€.

2. *Les réalisations budgétaires*

BUDGET 2015	Coût des services	Date approbation du Conseil d'Administration
COUTS DES SERVICES		
Budget initial	**16 563 584 €**	**19/01/2015**
Budget médiathèque	200 000 €	03/06/2015
Budget supplémentaire EHPAD	1 498 €	19/10/2015
Budget supplémentaire fonds de dotation	2 000 000 €	26/11/2015
Budget supplémentaire recherche médicale	650 000 €	26/11/2015
TOTAL COUTS DES SERVICES - BUDGET	**19 415 082 €**	
TOTAL DE LA COLLECTE NETTE - BUDGET	**14 126 000 €**	**19/01/2015**
RESULTAT PREVISIONNEL D'EXPLOITATION - BUDGET	**- 5 289 083 €**	

Le résultat se décompose de la manière suivante :

01/01/15 31/12/15	SERVICES	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS NETS REALISES	BUDGET 2015	ECART BUDGET / REALISE
1000	COMMUN	1 722 950,68	82 961,24	- 1 639 989,44	- 1 569 465	70 524
1100	Communication	116 106,48	1 686,07	- 114 420,41	- 108 306	6 114,41
1110	Site internet	133 060,55	1 217,50	- 131 843,05	- 126 814	5 029,05
1120	Information documentation	186 793,54	15 578,50	- 171 215,04	- 250 615	- 79 399,96
1130	Animation Evenementiel	140 116,08	-	- 140 116,08	- 112 801	27 315,08
1140	Web TV	103 867,93	-	- 103 867,93	- 101 000	2 867,93
1700	ISA - Chef de service	270 295,69	20 956,21	- 249 339,48	- 273 800	- 24 460,52
1701	ISA - Ambassadeurs	1 432 386,05	175 567,98	- 1 256 818,07	- 1 287 798	- 30 979,93
	INFORMATION SENSIBILISATION COMMUNICATION	2 382 626,32	215 006,26	- 2 167 620,06	- 2 261 134	- 93 513,94
1311	Président	704 966,51	388 760,85	- 316 205,66	- 375 923	- 59 717,34
1314	Secrétariat Géneral	456 699,46	53 602,77	- 403 096,69	- 593 913	- 190 816,31
1318	Dons Secours	29 425,91	-	- 29 425,91	- 60 000	- 30 574,09
1319	Novadial Borne	2 314,40	-	- 2 314,40	- 3 000	- 685,60
1321	Lecture Sonore	2 144,56	-	- 2 144,56	- 2 000	144,56
1322	UNADEV Magazine	9 783,18	-	- 9 783,18	- 20 000	- 10 216,82
1325	Solidarité Lien Social	16 640,00	-	- 16 640,00	- 20 000	- 3 360,00
1326	Colis de Noels Etrennes	284 104,51	-	- 284 104,51	- 252 500	31 604,51
	ACTIVITES NATIONALES	1 506 078,53	442 363,62	- 1 063 714,91	- 1 327 336	- 263 621,09
1400	COORDINATION NATIONALE	547 039,80	4 577,97	- 542 461,83	- 613 866	- 71 404
1413	Auxiliaires de Vie Sociale AVS	637 001,11	39 220,66	- 597 780,45	- 650 366	- 52 585,55
1417	Savs	316 082,71	353 592,81	37 510,10	-	- 37 510,10
	CTRE ACTIVITE DE BORDEAUX	953 083,82	392 813,47	- 560 270,35	- 650 366	- 90 096
1419	CTRE ACTIVITE DE TOULOUSE	244 886,27	0,50	- 244 885,77	- 324 419	- 79 533
1421	CTRE ACTIVITE DE ROUBAIX	210 440,59	1 664,80	- 208 775,79	- 298 987	- 90 211
1426	CTRE ACTIVITE DE PAU	79 778,22	569,44	- 79 208,78	- 133 727	- 54 518
1427	CTRE ACTIVITE DE LYON	406 866,64	293,67	- 406 572,97	- 344 235	62 338
1428	CTRE ACTIVITE BOULOGNE BILLANCOURT - PARIS	400 473,31	18 003,50	- 382 469,81	- 524 555	- 142 085
1430	CTRE ACTIVITE MARSEILLE	44 915,96	-	- 44 915,96	- 117 498	- 72 582
1431	CTRE ACTIVITE BRETAGNE	-	-	-	- 57 775	- 57 775
1433	CTRE ACTIVITE PERPIGNAN	45 343,93	-	- 45 343,93	- 114 581	- 69 237
1500	Sport national	673 670,46	35 525,19	- 638 145,27	- 772 302	- 134 156,73
1513	Sport Bordeaux	184 257,37	-	- 184 257,37	- 184 631	- 373,63
1519	Sport Toulouse	7 072,09	-	- 7 072,09	- 9 420	- 2 347,91
1526	Sport Pau	2 297,00	-	- 2 297,00	- 3 300	- 1 003,00
1527	Sport Lyon	40 352,61	-	- 40 352,61	- 44 689	- 4 336,39
1528	Sport Boulogne	14 358,05	-	- 14 358,05	- 17 500	- 3 141,95
	SPORT	922 007,58	35 525,19	- 886 482,39	- 1 031 842	- 145 359,61
1600	DNAAD	599 626,66	-	- 599 626,66	- 542 733	56 893,66
1613	SAAD	627 346,88	222 465,79	- 404 881,09	- 514 579	- 109 697,91
	AUXILIAIRES DE VIE	1 226 973,54	222 465,79	- 1 004 507,75	- 1 057 312	- 52 804,25
1800	BENEVOLAT	57 005,15	81,00	- 56 924,15	- 73 803	- 16 878,85
2000	CHEF DE SERVICE	175 747,21	9 515,65	- 166 231,56	- 189 483	- 23 251,44
2013	BORDEAUX	133 349,73	612,00	- 132 737,73	- 168 703	- 35 965,27
2019	TOULOUSE	87 492,84	163,00	- 87 329,84	- 103 488	- 16 158,16
2020	ROCHEFORT	36 369,17	50,00	- 36 319,17	- 39 321	- 3 001,83
2021	ROUBAIX	72 689,00	6 397,87	- 66 291,13	- 85 219	- 18 927,87
2024	RABAT	70,80	-	- 70,80	-	70,80
2025	POITIERS	489,81	-	- 489,81	- 1 700	- 1 210,19
2026	PAU	545,87	-	- 545,87	-	545,87
2027	LYON	33 353,31	78,21	- 33 275,10	- 73 168	- 39 892,90
2028	PARIS	29 251,66	14 040,00	- 15 211,66	- 46 830	- 31 618,34
2029	CLERMONT FERRAND	43 808,31	324,00	- 43 484,31	- 46 495	- 3 010,69
2030	MARSEILLE	627,49	-	- 627,49	- 15 101	- 14 473,51
2031	BRETAGNE	-	-	-	- 15 101	- 15 101,00
2033	PERPIGNAN	-	-	-	- 15 101	- 15 101,00
	CNFD/CENTRE NATIONAL FORMATION A DISTANCE	613 795,20	31 180,73	- 582 614,47	- 799 710	- 217 095,53

01/01/15 31/12/15	SERVICES	CHARGES	PRODUITS	RESULTATS NETS REALISES	BUDGET 2015	ECART BUDGET / REALISE
3000	ECOLE ALIENOR	1 155 122,47	6 097,96	- 1 149 024,51	- 1 240 112	- 91 087,49
3010	ECOLE MEDIT/BIOT	187 250,60	-	- 187 250,60	- 224 014	- 36 763,40
3030	ASSAVH POITIERS	110 200,00	-	- 110 200,00	- 60 200	50 000,00
3050	Entreprise d'Insertion PRESTA	840 324,82	256 630,95	- 583 693,87	- 490 311	93 382,87
3060	Entreprise Adaptée CECIPHONE CONTACT	250 205,54	32 175,00	- 218 030,54	- 191 800	26 230,54
3070	AFG	42 250,00	-	- 42 250,00	- 32 500	9 750,00
3080	4A ECOLES DE CHIENS GUIDES	80 000,00	-	- 80 000,00	- 80 000	-
3081	CIE	120 000,00	-	- 120 000,00	- 160 000	- 40 000,00
3089	TOUTES ECOLES CHIENS GUIDES	23 364,00	60 536,00	37 172,00	- 300 000	- 337 172,00
3099	AUTRES ASSOCIATIONS RENTRANTES	69 483,26	-	- 69 483,26	- 45 080	24 403,26
	ASSOCIATIONS PARTENAIRES	**2 878 200,69**	**355 439,91**	**- 2 522 760,78**	**- 2 824 017**	**- 301 256,22**
	Maison de retraite dans maison de retraite	3 177 528,98	3 055 435,97	- 122 093,01	-	122 093,01
4000	Maison de retraite dans siège	89 778,70	-	- 89 778,70	- 138 558	- 48 779,68
	MAISON RETRAITE	**3 267 307,68**	**3 055 435,97**	**- 211 871,71**	**- 138 558**	**73 313,33**
5000	**POLE ESS**	**47 966,14**	**-**	**- 47 966,14**	**- 96 000**	**- 48 033,86**
6000	RECHERCHE MEDICALE	1 000 260,00	5 598,00	- 994 662,00	- 1 000 000	- 5 338,00
6020	BUS DU GLAUCOME	526 467,71	-	- 526 467,71	- 584 823	- 58 355,29
	RECHERCHE	**1 526 727,71**	**5 598,00**	**- 1 521 129,71**	**- 1 584 823**	**- 63 693,29**
9900	**FONDS DE DOTATION**	**3 000 250,96**	**-**	**- 3 000 250,96**	**- 3 000 000**	**250,96**
1200	**OPERATRICES DE SAISIE**	**531 733,84**	**2 386,58**	**- 529 347,26**	**- 471 073**	**58 274,26**
						-
	MARKETING DIRECT	**8 719 641,44**	**24 722 105,14**	**16 002 463,70**	**13 626 000**	**- 2 376 463,70**
1260	**LEGS**	**1 205,64**	**597 937,52**	**596 731,88**	**500 000**	**- 96 731,88**
						-
	TOTAL UNADEV	**31 337 300**	**30 186 410**	**- 1 150 889**	**- 5 289 082**	**- 4 138 193**

Les réalisations budgétaires indiquent que pour un budget prévu à – 5 289 K€ le résultat déficitaire s'établit à – 1 151 K€.

L'écart sur les réalisations budgétaires s'explique principalement par les trois points suivants :
- économie par rapport au budget des associations partenaires : 301 K€ suite notamment à des difficultés rencontrées par une école de chien guide, nouveau partenaire de l'UNADEV, pour lequel le budget alloué n'a pu être versé en 2015 ;

- économie sur les budgets alloués pour des projets en lien avec la gouvernance de l'association : 251 K€ ;

- ressources marketing direct : + 3 376 K€.

3. *Le compte d'emploi annuel des ressources*

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte de résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, il permet de mettre en exergue l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe des comptes.
Un travail de réflexion sur l'ensemble des missions sociales de l'association a été mené en 2014 et le Conseil d'Administration a arrêté les principes et méthodes d'élaboration du compte d'emploi des ressources en date du 16/02/2015 complétés le 24/04/2015 et le 07/03/2016.

- **Analyse de l'origine des ressources**

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et produits financiers afférents, représentent 25 321 milliers d'euros, soit 86% des ressources de l'exercice 2015.
La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions.
Les dons manuels sont à un niveau équivalent à 2014 avec une hausse de 0,14 %.
Les legs, constitués en très grande majorité d'assurance vie en 2015, sont en légère hausse (près de 12%) malgré l'opposition de la Préfecture de la Gironde à la réalisation des legs.

Les ressources non collectées auprès du public sont constituées par :
- les autres fonds privés qui correspondent aux cotisations des adhérents de l'UNADEV pour 34 K€ et aux cotisations des sportifs pour 14 K€ ;
- les subventions et concours publics avec principalement le financement par les organes publics de la maison de retraire (2 994 K€) et du service d'accompagnement à la vie sociale (352 K€) ;
- les autres produits qui intègrent la facturation des auxiliaires de vie (inférieure au coût de revient) pour 218 K€ et les loyers facturés à l'entreprise d'insertion et à l'entreprise adaptée tournées vers la déficience visuelle (160 K€).

Outre les ressources financières, l'UNADEV bénéficie de l'engagement de nombreux bénévoles dans les activités de l'association.

Cet engagement recensé à hauteur de 10 919 heures est valorisé dans le poste contributions volontaires en nature selon les règles présentées dans l'annexe aux comptes. Cette valorisation a pu être réalisée pour la première fois en 2015 grâce à la création d'un service bénévolat.
D'autre part, l'association a bénéficié, dans le cadre de la Semaine mondiale du Glaucome, de contributions volontaires en prestation par les chaînes de télévision qui ont diffusé de manière gratuite des spots de sensibilisation au glaucome.

- **Analyse de l'emploi des ressources**

Les missions sociales, 18 273 K€, sont financées par les ressources collectées auprès du public à hauteur de 14 328 K€. La différence entre ces deux montants correspond principalement au financement de la maison de retraite et du SAVS par les pouvoirs publics.

Les missions sociales, décrites dans l'annexe du CER, sont classées selon décision du Conseil d'Administration en trois grandes catégories :

• les actions d'aide, accompagnement, enseignement, information, socialisation, pratique sportive ou de loisirs, accès à la culture, amélioration du confort de vie apporté directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles financées par les ressources collectées auprès du public à hauteur de 10 512 K€ en 2015,

• les missions de sensibilisation sur la déficience visuelle, l'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles, l'intégration sociale et professionnelle, apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles financées à hauteur de 2 237 K€ en 2015,

• les missions de prévention de la cécité et de soutien à la recherche technologique ou médicale directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles financées par les ressources collectées auprès du public à hauteur de 1 579 K€ en 2015.

Les frais de recherche de fonds, 9 335 K€, comprennent les coûts de communication destinés à la recherche de fonds que ce soit dans le cadre de la prospection ou de la fidélisation des donateurs et au traitement des dons et legs.

L'UNADEV ne fait pas appel à des agences de communication chargées de développer et d'organiser la collecte.

Les frais de fonctionnement, 2 859 K€, sont financés par les ressources collectées auprès du public à hauteur de 2 604 K€. Cette catégorie concerne principalement les frais liés aux services dits «support» ainsi que les frais liés à la gouvernance de l'association. L'UNADEV souhaite continuer à maîtriser ces coûts de fonctionnement bien que le renforcement de la sécurisation de ses pratiques nécessite un investissement non négligeable.

Enfin, le solde des ressources collectées auprès du public non affectées non utilisées au 31 décembre 2015 est de 14 559 K€ contre 18 173 K€ à fin 2014. Cette variation s'explique principalement par la mise en oeuvre du projet associatif 2014-2018.

Partie 2 : Analyse de la situation active et passive

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine de l'UNADEV au 31 décembre. Le total net du bilan est de 34 283 K€ en 2015, en augmentation de 726 K€.

1. L'actif immobilisé

L'actif net immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2015 à 12 871 K€, soit une hausse de 2 580 K€ par rapport à 2014.

Les immobilisations corporelles et incorporelles présentent une valeur nette comptable de 12 465 K€ fin 2015, elles sont constituées pour l'essentiel de terrains et constructions (10 759 K€).
Les acquisitions d'immobilisation corporelles et incorporelles en 2015 représentent 3 504 K€.

Pour l'UNADEV hors maison de retraite : 3 089 K€ correspondant essentiellement à 2 478 K€ d'achat d'un bâtiment à Lyon pour le centre d'activités Rhône Alpes – Auvergne et de travaux de rénovation afférents et 87 K€ de travaux de rénovation / réhabilitation sur le centre d'activités Languedoc Roussillon situé à Perpignan.

Pour la maison de retraite : 397 K€ correspondant essentiellement à des travaux de mise en sécurité financés directement par l'UNADEV (370 K€).
Les cessions et mises au rebut s'élèvent à 481 K€ en valeur brute dont, pour l'essentiel 202 K€ de mise au rebut de matériel et mobilier et 275 K€ de mise au rebut d'agencements, aménagements et constructions de la maison de retraite.

Les titres de participation dans la SAS Hibou Solutions de 965 000 € sont dépréciés à hauteur de 100% depuis fin 2014.

2. Les fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent à 22 185 K€ soit une diminution de 1 157 K€ par rapport à 2014. Cette diminution s'explique essentiellement par le résultat déficitaire réalisé sur l'exercice 2015.

3. *Provision pour risques et charges*

La variation du poste de provisions pour risques et charges (446 K€) s'explique essentiellement par :

• une dotation pour risques sociaux de 65 K€ ;

• le reclassement en actif circulant en 2015 de provisions relatives à des avoirs et acomptes et à des risques d'exploitation divers constitués en 2014 de - 511 K€.

4. *Emprunts*

Le solde en début d'exercice était de 3 403 K€, en fin d'exercice il est de 3 180 K€.
Aucun nouvel emprunt n'a été contracté durant l'année 2015.

5. *Trésorerie*

Au 31 décembre 2015 la trésorerie est positive de 20 287 270 € (19 882 574 € hors maison de retraite), dont 4 000 000 € de placement en bons de caisses et 10 968 557 € en livrets A, institutionnels et associatifs.

Partie 3 : Perspectives 2016

Dans la continuité de la mise en oeuvre du projet associatif 2014-2018, l'année 2016 devrait être marquée par la mise en place du fonds de dotation au profit des enfants déficients visuels et du pôle Économie Sociale et Solidaire dédié à la déficience visuelle.

Le fonds de dotation, créé le 21 août 2015 et mis en oeuvre le 23 octobre 2015, a clôturé ses comptes au 31 décembre 2015 avec un résultat excédentaire de 116,61 euros. A la clôture des comptes 2016, les comptes du fonds de dotation seront combinés avec les comptes de l'UNADEV selon une convention de combinaison des comptes restant à établir.

L'association va poursuivre son objectif d'agir au mieux et au plus près des besoins de ses bénéficiaires en continuant notamment la dotation en matériel adapté des médiathèques de France et en ouvrant les portes d'un nouveau centre Provence Alpes Côtes d'Azur à Marseille.

En 2016, l'association a mis en place une antenne mobile afin de créer du lien social en organisant des séjours pour toucher et rencontrer les bénéficiaires les plus isolés, et réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public et /ou partenaires et institutionnels.

2016 est aussi une année de transition vers la fin des relations partenariales avec l'école de chiens guides Aliénor, à l'initiative de l'école.

Enfin, la gouvernance de l'association souhaite déployer un plan de maîtrise des risques, pour ce faire une cartographie des risques devrait aboutir à la fin du 3ème trimestre 2016 et devrait permettre à l'association de mettre en oeuvre un plan d'action adéquat.

RAPPORT MORAL 2015 du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Partie 1 : Communication sur la gouvernance

L'Association "Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels" a été fondée à Bordeaux le 16 novembre 1929 par Jules Hourcade, poète déficient visuel, elle avait pour première dénomination "Union des Aveugles Civils".

Association à l'origine de taille régionale, aujourd'hui d'envergure nationale, l'UNADEV est un organisme à but non lucratif, reconnu d'assistance et de bienfaisance par l'État.

L'Association à ses débuts apportait aux aveugles et malvoyants une aide quotidienne physique et morale. Elle s'est considérablement développée et diversifiée et mène actuellement des missions au travers d'établissements tels que des maisons de retraite, des structures d'insertion, des services de loisirs, sportifs ou culturels, des assistantes de vie, et de nombreuses missions ou actions au profit d'un public constitué de déficients visuels.

Ses œuvres s'adressent par priorité aux personnes en situation de détresse physique, sociale ou morale, dans un but de changer le regard de la société sur les déficients visuels.

L'Association, par l'information, la prévention, la représentation, la sensibilisation, la lutte contre les causes de la cécité, la recherche et toutes autres formes d'action utile aux déficients visuels connait une notoriété et une capacité propre à lui permettre de poursuivre et de développer les œuvres qui sont les siennes sur les fondements éthiques et historiques qui ont fait sa réputation.

1. Le projet associatif

L'UNADEV a souhaité engager pour la période 2014 à 2018 un programme ambitieux de développement et d'amélioration de l'association et de ses missions en s'appuyant sur la mise en place du projet associatif. Ce dernier a pour objectif de fixer les grandes priorités que l'UNADEV s'engage à suivre et qui lui permettent de consolider et de faire progresser l'association et ses services dans son ensemble. Il a été approuvé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2014.

Le projet associatif a particulièrement pour objet de fixer les axes d'amélioration et de progression des missions et services existants et à venir de l'UNADEV, notamment en direction des missions sociales qu'elle soutient ou organise. Il a également pour but de définir ou de préciser les mesures propres à sécuriser, professionnaliser et renforcer la gouvernance, l'information interne et externe, les missions, la structuration juridique et financière nécessaire à la promotion des missions associatives ainsi qu'à garantir le strict respect du cadre juridique et financier propre à l'appel à la générosité publique.

Ce projet associatif concourt au développement de maillages régionaux permettant de façon uniforme à l'association d'assumer la proximité sociale indispensable aux déficients visuels.

Enfin, ce projet aura pour objectif de sécuriser et de sanctuariser le patrimoine de l'UNADEV afin qu'il soit irrévocablement affecté à la cause des déficients visuels.

Le projet associatif 2014-2018 constitue le socle et le fil conducteur de l'association sur lequel tous les membres permanents ou bénévoles fédèrent leurs actions.

Ce projet doit retenir un large consensus de l'association sur ses axes essentiels et permettre à l'association de présenter un nouveau visage adapté à la réalité de l'accroissement rapide et récent de ses missions.

2. *La qualité d'adhérent, de membre d'administrateur*

- **Les adhérents**

Ne sont admises au sein de l'association que les personnes respectant les définitions statutaires déterminées pour chacune des catégories de membres figurant à l'article 5 des statuts, catégories présentées ci-dessous. Le respect de ces conditions est vérifié par le Bureau.

La qualité d'adhérent devient effective après ratification de l'adhésion par le secrétariat général et règlement de la cotisation.

L'Association se compose de :

- membres actifs (adhérents),
- membres d'honneur,
- membres personnes morale,
- membres qualifiés.

1. Ne peuvent être admises au sein de l'Association en qualité de membre actif (adhérent) que les personnes déficientes visuelles reconnues comme telles par une attestation médicale ophtalmologique ou titulaires de la carte d'invalidité. Ces personnes participent aux travaux de l'Association et s'engagent à œuvrer pour la réalisation de son objet, elles acquittent une cotisation annuelle.

2. Les membres d'honneur peuvent être les personnes physiques ou morales à but non lucratif auxquelles le Conseil d'Administration a conféré cette qualité en raison de leur contribution morale, intellectuelle ou financière exceptionnelle au service des buts poursuivis par l'Association.

3. Les membres personnes morales sont les organismes à but non lucratif ayant un objet connexe, complémentaire ou similaire à l'UNADEV au profit de publics déficients visuels et qui s'intéressent aux travaux de l'Association et contribuent régulièrement ou ponctuellement à leur réalisation. Ils acquittent une cotisation annuelle.

4. Les membres qualifiés sont les personnes physiques qui par leur qualité reconnue par le bureau de l'Association participent à la vie de l'Association, elles acquittent une cotisation annuelle.

- **Les membres administrateurs**

Pour être candidats éligibles, les membres doivent :

- ✓ avoir adhéré à l'association depuis au moins 3 ans révolus,
- ✓ être à jour de leur cotisation à la date limite fixée par le Conseil d'Administration pour le dépôt des candidatures
- ✓ être âgé de moins de 77 ans à cette même date limite.

Toutes les candidatures doivent être adressées au plus tard 90 jours avant la date de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception au secrétaire général lequel en informe le Président.

Cette candidature doit mentionner le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la nationalité, les mandats sociaux, fonctions ou/et profession, l'adresse privée et professionnelle du candidat, un curriculum vitae, une lettre de motivation, un justificatif d'identité, un extrait du casier judiciaire (volet 3), toutes autres informations demandées par le Conseil d'Administration et notamment celles liées à la qualité et l'expérience de la personne lui permettant d'exercer pleinement un mandat d'administrateur.

3. Les organes collégiaux élus

- **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se compose de 13 à 16 membres à raison de :

- 11 administrateurs au moins parmi les membres actifs (adhérents) ; élus au scrutin secret pour une durée de 3 ans par l'assemblée générale ordinaire,
- les autres administrateurs étant désignés par le conseil d'administration parmi les autres catégories de membres le cas échéant.

Le Conseil d'Administration se réunit en moyenne une fois par mois et doit se réunir au minimum quatre fois par an.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale, et notamment :

- Il propose à l'assemblée générale la politique et les orientations générales de l'Association.
- Il arrête les grandes lignes d'actions de communication, de relations publiques et de recherche de fonds.
- Il arrête les budgets et contrôle leur exécution.
- Il arrête les comptes de l'exercice clos.
- Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du président et peut consentir à un administrateur ou au directeur général toute délégation de pouvoirs pour une mission déterminée.
- Il peut de sa propre initiative accepter tous dons ou legs y compris immobiliers.

Comme le prévoyaient les statuts, les mandats d'administrateur peuvaient donner lieu à rémunération dans les limites fiscales permettant à l'Association de conserver le caractère désintéressé de sa gestion. En 2015, seuls le Président et la Secrétaire Générale percevaient des émoluments. Désormais, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de mai 2016, les mandats d'administrateur ne peuvent plus donner lieu à rémunération.

Les frais exposés par les administrateurs dans l'exercice de leur mission leur sont avancés sur devis ou remboursés sur pièce justificative ou par application des barèmes administratifs en vigueur.

- **Le bureau**

Les membres du bureau assurent collégialement la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres actifs un bureau composé de :

- un président, personne non ou malvoyante, ***Madame Laurence de Saint-Denis***
- un premier vice-président, personne non ou malvoyante, ***Monsieur Olivier BRISSE***
- un second vice-président, personne non ou malvoyante, ***Madame Elisabeth DOUSDEBES***
- une secrétaire, personne non ou malvoyante, ***Madame Georgette SOLDEVILA***
- un trésorier, personne voyante, ***Monsieur Patrick DESPLATS***

Le président cumule les qualités de président du bureau, du Conseil d'Administration et de l'Association. Il assure la gestion quotidienne de l'Association et notamment :

- Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et possède tous pouvoirs à l'effet de l'engager.
- Il exécute les décisions arrêtées par le bureau et le Conseil d'Administration.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration il ordonnance les dépenses, présente les budgets annuels et contrôle leur exécution.
- Il signe tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement, tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions de bureau, du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

Les vice-présidents secondent le président dans l'exercice de ses fonctions.

La secrétaire veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'Association. Elle établit ou fait établir, sous son contrôle, les procès-verbaux des réunions et délibérations du bureau, du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

Elle est assistée dans ses fonctions par un secrétaire adjoint, ***Monsieur Didier FARGEAU***.

Le trésorier établit ou fait établir, sous son contrôle, les comptes annuels de l'Association. Il procède ou fait procéder à l'appel annuel des cotisations et établit ou fait établir un rapport de gestion qu'il présente avec les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire.

Il gère ou fait gérer, sous son contrôle, le fonds de réserve et la trésorerie de l'Association.

Le bureau se réunit en moyenne une fois par mois

- **L'Assemblée Générale**

Les assemblées générales comprennent tous les membres adhérents de l'Association à jour de leur cotisation, tel que défini par le Conseil d'Administration, à la date de l'envoi de la convocation auxdites assemblées.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins le quart des membres de l'Association.

- **Les comités**

Le comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes morales, communément nommé CPMO

Ce comité statue sur un ensemble de demandes d'aides déposées par des personnes morales dont l'action a un lien direct avec la déficience visuelle.

Ce comité est composé de deux administrateurs et d'une salariée, la Directrice Administrative et Financière.

Les membres du Comité, après analyse des demandes, en font la présentation au conseil d'administration qui a seul pouvoir pour ratifier les décisions prises par le comité.

Le comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes physique, communément nommé CPP

Ce comité statue sur un ensemble de demandes d'aides déposées par des personnes souffrant de déficience visuelle en situation de détresse sociale.

Ce comité est composé de trois administrateurs et de deux salariés des services d'accompagnement social.

Les membres du Comité, après analyse des demandes, en font la présentation au conseil d'administration qui a seul pouvoir pour ratifier les décisions prises par le comité.

Le comité EPHAD

Ce comité traite des questions juridiques et budgétaires relatives à l'EPHAD situé à Vayres, de tout problème inhérent à l'établissement, ainsi que des relations entretenues avec les autorités de tutelles et de tarification.

Ce comité est composé de trois administrateurs, de trois salariés, le Directeur Général, le Directeur de l'EPHAD et la Directrice Administrative et Financière ainsi que du médecin référent de l'EPHAD.

Le comité accessibilité

Ce comité traite des questions relatives à l'accessibilité des personnes déficientes visuelles. Il procède à un ensemble de travaux sur ce sujet et en fait la restitution au conseil d'administration. Ce comité est composé de quatre administrateurs et d'un référent salarié.

Le comité de suivi du projet associatif

Ce comité a pour objet de suivre et de mesurer la mise en œuvre du projet associatif. Outre le contrôle conduit par le comité, celui-ci pourra proposer aux organes compétents la modification non substantielle du contenu du projet associatif.
Ce comité est composé de six administrateurs et de trois salariés, le Directeur Général, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur Développement.

Le comité financier

Le Comité financier prépare annuellement en fin d'année le budget prévisionnel qui sera soumis au conseil d'administration. Il est composé de cinq administrateurs et de deux salariés, le Directeur Général et la Directrice Administrative et Financière. Ce comité se réunit généralement une fois par an.

Le comité Sport

Ce comité traite de l'ensemble des questions relatives au sport pratiqué par des personnes déficientes visuelles. Il procède à une analyse des activités existantes en faveur des personnes déficientes visuelles et il en fait la restitution au conseil d'administration. Ce comité est composé de trois administrateurs et du Directeur National des Sports.

4. La direction exécutive

Le directeur général s'appuie sur 7 directeurs de service : la directrice administrative et financière, le directeur de la communication et du développement, le directeur informatique, le directeur du service information, sensibilisation ambassadeurs, le directeur du centre de formation, le directeur des sports et la directrice du cabinet du Président.
Un comité de pilotage réunissant le Directeur Général, les directeurs, ainsi que les responsables de services nationaux (coordination nationale, communication, santé et service administratif et financier) se réunit mensuellement pour suivre la mise en œuvre des actions validées par le Conseil d'Administration dans le cadre du projet associatif.
Une réunion rassemblant tous les professionnels encadrants se tient tous les 2 mois. Elle a pour objectif de permettre la communication descendante ainsi qu'ascendante.

5. Les relations entre les instances élues et la direction exécutive

Le Conseil d'Administration nomme le directeur général chargé d'exécuter la politique arrêtée et met fin à ses fonctions ; il précise la nature de ses fonctions et l'étendue de ses pouvoirs.
Dans le cadre du travail de renforcement de la gouvernance, l'organisation des délégations de pouvoirs est en cours de refonte et de formalisation. Ce travail devrait aboutir en 2016.

6. Les relations entre la gouvernance et les « parties prenantes » de l'organisation

Les actions d'aides aux personnes qu'elles soient physiques ou morales, sont étudiées par les comités avant présentation au Conseil d'Administration.
Ces comités sont régis par des chartes de fonctionnement dont l'application permet une équité de traitement des dossiers.
Cette charte, signée par chaque membre de chaque comité permet de prémunir tout conflit d'intérêt et une indépendance dans les choix de l'association vis-à-vis des parties prenantes.

7. La prévention des conflits d'intérêts au sein de l'organisation

Le règlement intérieur de l'association prévoit que tout administrateur doit signer la Charte de déontologie de l'administrateur pour pouvoir siéger au Conseil d'Administration.
Cette charte couvre les sujets suivants :

- Administration et intérêt social
- Respect des lois et statuts
- Principes directeurs de l'exercice des fonctions
- Indépendance, courage et devoir d'expression
- Indépendance et conflits d'intérêts
- Intégrité et loyauté
- Compétence et implication

D'autre part, conformément à l'article L.612-5 du Code de Commerce, il est porté annuellement à la connaissance de l'Assemblée Générale les conventions passées directement ou par personne interposée entre l'association et l'un de ses administrateurs ainsi que les conventions passées entre l'association et une société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire est simultanément administrateur ou assure un rôle de mandataire social.

8. Système d'évaluation et de couverture des risques

L'association a engagé un profond chantier sur la gestion des risques à travers l'actualisation et la formalisation des ses procédures. L'ensemble de ses procédures sont approuvées par le Conseil d'Administration sur présentation du Trésorier.
Le Conseil d'Administration a désigné en son sein un comité de pilotage du contrôle interne auquel participent le Président, le Trésorier, trois administrateurs ainsi que le Directeur Général.
Afin de déployer un plan de maîtrise des risques cohérent et efficace, le Conseil d'Administration s'est engagé dans une démarche de cartographie des risques auprès d'un cabinet d'audit de renom.
Sur proposition du Comité de Pilotage, le Conseil d'Administration définit les priorités d'actions de couverture des risques et de mise en œuvre du contrôle interne afférent.

9. L'accompagnement et l'évaluation de la gouvernance

Le projet associatif 2014-2018 prévoit un renforcement de la gouvernance et notamment :

- un entretien individuel avec le Président de chaque administrateur de l'association afin de procéder à une évaluation collective des fonctions exercées au cours de l'année écoulée dans le but de renforcer ou d'adapter les missions de l'administrateur ;
- une action d'information et de sensibilisation sur un plan national destinée à encourager des candidatures aux fonctions d'administrateur de l'UNADEV ;
- l'organisation par le bureau de l'association au moins une fois par an dans chaque centre d'activité de l'UNADEV une réunion d'information destinée à communiquer aux membres et bénévoles tous les éléments susceptibles de les aider à mesurer l'intérêt et l'ampleur des fonctions d'administration de l'association et les inciter à présenter leur candidature ;
- la supervision et de l'animation de missions annuellement définies par le bureau du conseil d'administration par chaque administrateur ;
- un noviciat pour l'accompagnement des nouveaux administrateurs par les administrateurs déjà en poste.

D'autre part, l'ensemble des administrateurs de l'association ont reçu en 2015 une formation complète par un formateur qualifié sur le rôle de l'administrateur dans une association.

Partie 2 : Activités du Conseil d'Administration

1. *Composition du Conseil d'Administration et du Bureau*

- **Composition du Conseil d'Administration au 20 juin 2015 :**

Mesdames : J. PERICO, E. DOUSDEBES, L. DE SAINT DENIS, N. CASTAING, S. LE COZ, J. LAFFORT, G. SOLDEVILA
Messieurs : R. BRETON, G. LATREILLE, O. BRISSE, D. FARGEAU, C. FORTUNE, M. BOLIVARD, D. DUPIN administrateur membre qualifié (voyant), P. DESPLATS, Trésorier (voyant).

- **Composition du bureau au 20 juin 2015 :**

  Président : René BRETON
  1er Vice-président : Olivier BRISSE
  2ème Vice-président: Jacqueline PERICO
  Secrétaire Générale: Georgette SOLDEVILA
  Secrétaire adjoint : Didier FARGEAU
  Trésorier : Patrick DESPLATS.

Monsieur Dominique Dupin ayant démissionné, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jean-François RAVAUT en tant qu'administrateur membre qualifié, sa candidature sera présentée pour validation en Assemblée Générale du 17 septembre 2016.

Madame Jessica LAFFORT ayant démissionné, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Lawrence DEL PINO en tant qu'administrateur, sa candidature sera présentée en Assemblée Générale du 17 septembre 2016 pour validation.

Monsieur René Breton a démissionné de ses fonctions d'administrateur et donc de la Présidence de l'UNADEV, en date du 30 avril 2016. Mme Laurence de Saint-Denis lui succède dans ses fonctions de Président suite à la décision du Conseil d'Administration du 2 mai 2016.

2. *Réunions en 2015*

- **<u>12 réunions de Bureau en 2015</u>**

- 12 janvier 2015
- 28 janvier 2015
- 23 février 2015
- 7avril 2015
- 4 mai 2015
- 26 mai 2015
- 8 juin 2015
- 25 juin 2015
- 27 août 2015
- 21 septembre 2015
- 9 novembre 2015
- 16 décembre 2015

- **<u>12 réunion de CA en 2015</u>**

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 19 janvier
- 16 février
- 23 mars
- 24 avril
- 18 mai
- 3 juin
- 20 juin
- 7 juillet
- 14 septembre
- 19 octobre
- 26 novembre
- 15 décembre

- **Réunions des comités en 2015**

Les Comités se sont réunis aux dates suivantes :

Comité Personnes Physiques (11 réunions) :

- 6 janvier
- 2 février
- 3 mars
- 16 mars
- 15 avril
- 28 avril
- 25 juin
- 21 juillet
- 31 août
- 12 octobre
- 18 novembre

Comité Personnes Morales (15 réunions) :

- 13 janvier
- 20 janvier
- 5 février
- 16 février
- 17 mars
- 15 avril
- 5 mai
- 26 mai
- 17 juin
- 6 juillet
- 22 septembre
- 6 octobre
- 7 octobre
- 3 novembre
- 10 décembre

Le CPMO a traité 132 dossiers dont :

- 88 suivi et contrôle des aides accordées,
- 18 incomplets ou autres,
- 8 avis défavorables,
- 18 avis favorables.

Comité du Projet Associatif :

- 16 décembre

Comité EHPAD :

- 27 mai
- 16 septembre

Comité Accessibilité :

- 4 mai
- 15 juin
- 8 septembre

Comité Financier :

- 16 décembre

Comité Sport :

- 5 janvier
- 6 mai
- 15 octobre

3. Information relative aux frais remboursés et aux avantages en nature des administrateurs et dirigeants en 2015.

Les remboursements des notes de frais de déplacement de l'exercice 2015 ainsi que l'utilisation des cartes de paiement de l'UNADEV au titre des déplacements des administrateurs et dirigeants dans le cadre de leur fonction s'élèvent à 50 953 €. Ce montant inclut les prises en charge des frais de salariés non dirigeants, de bénévoles et de personnes extérieures à l'association. Cependant, ce montant n'inclut pas les frais directement payés par l'UNADEV aux fournisseurs (à l'exception des cartes de paiement) et les frais des administrateurs ou dirigeants pris en charge par des salariés non dirigeants ou autres personnes.

Le montant des avantages en nature accordés aux administrateurs et dirigeants en 2015 est de 16 927 €. Ce montant correspond à la part soumise à cotisations sociales, selon les règles de calcul définies par l'URSSAF, pour le véhicule de fonction des dirigeants, pour le logement du directeur de l'EHPAD et pour les téléphones portables des dirigeants et du Président ainsi que le montant des assurances couvrant les administrateurs et les cadres de l'association.